

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2018

41x18

TAUX D'IMPOSITION 2018

Compte tenu du produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du Budget Primitif 2018, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,97%
- Taxe foncière (bâti) : 28,04%
- Taxe foncière (non bâti) : 27,48%

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- VOTE les taux des taxes directes locales comme proposé ci-dessus.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 28

CONTRE : 3 – M.FUSONE – SANCHEZ - JOUBEAUX

ABSTENTION : 2 – M. BATTINI - AMARO

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 11 Avril 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA